

## ENQUÊTE FHF

### Situation budgétaire des EHPAD publics en fin d'exercice 2022

L'enquête dont les résultats sont détaillés ci-après a été conduite par la FHF en décembre 2022. Elle présente la situation financière des EHPAD publics en fin d'exercice 2022, à l'heure où l'atterrissage budgétaire des structures s'annonce très difficile, avec des conséquences de court terme importantes.

**Cette enquête émane d'une volonté d'objectiver les nombreuses remontées d'établissements faisant état de situations budgétaires délicates.**

Les résultats colligent la situation de plus de **350 EHPAD publics** (autonomes et rattachés à un CH) représentant plus de **47 300 lits** d'hébergement permanent EHPAD – soit environ 20% des places d'EHPAD publics relevant de la fonction publique hospitalière – répartis dans l'ensemble des régions

Par précaution méthodologique l'enquête intègre les crédits notifiés aux EHPAD par les ARS à l'occasion de la campagne budgétaire complémentaire de fin d'année<sup>1</sup>. De même, concernant les données 2022, l'exercice comptable n'étant pas encore clôturé, il s'agit bien de **résultats prévisionnels renseignés par les établissements répondants. Une certaine prudence doit donc être de mise dans l'exploitation des données présentées.**

Enfin, les années prises en comparaison des résultats prévisionnelles de 2022 sont 2019 et 2018, éclipsant volontairement les exercices « COVID » 2020 et 2021 non représentatifs.

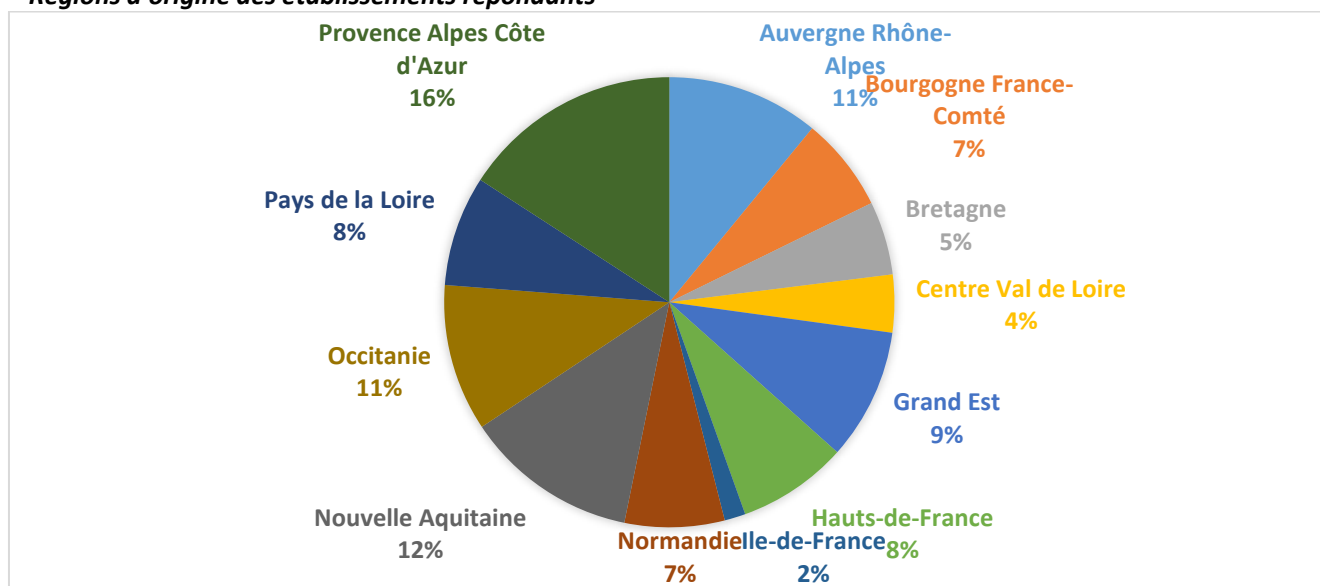
A travers cette enquête, la situation des établissements en matière budgétaire et financière apparaît dégradée, avec une assez grande homogénéité dans la dynamique de dégradation.

#### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE

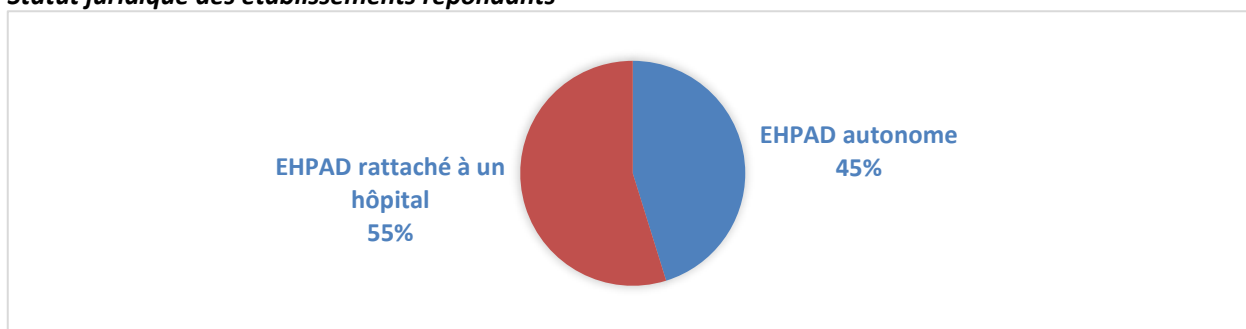
- ✓ **Une activité globale qui reste impactée :**  
Le taux d'occupation 2022 des EHPAD est inférieur de 2,75 % à son niveau de 2019
- ✓ **Une généralisation des situations déficitaires :**  
85 % des EHPAD prévoient un déficit pour l'année 2022 (contre 45 % en 2019)
- ✓ **Une nette aggravation du niveau de déficit :**  
Avec un déficit prévisionnel qui dépasse les 3000 € par place
- ✓ **Des difficultés de court terme de trésorerie :**  
Plus de 40 % des EHPAD ont rencontré des difficultés de trésorerie en 2022
- ✓ **Une baisse des capacités d'investissement :**  
90 % des EHPAD indiquent une baisse de la capacité d'auto-financement entre 2019 et 2022
- ✓ **Une accélération de la désindexation entre dépenses et recettes d'hébergement :**  
Le décalage entre l'inflation constatée – notamment sur certains postes de charges affectant la section hébergement – et l'évolution des tarifs interroge le modèle économique des EHPAD

<sup>1</sup> Issue de l'instruction budgétaire complémentaire du 8 novembre 2022

### Régions d'origine des établissements répondants



### Statut juridique des établissements répondants



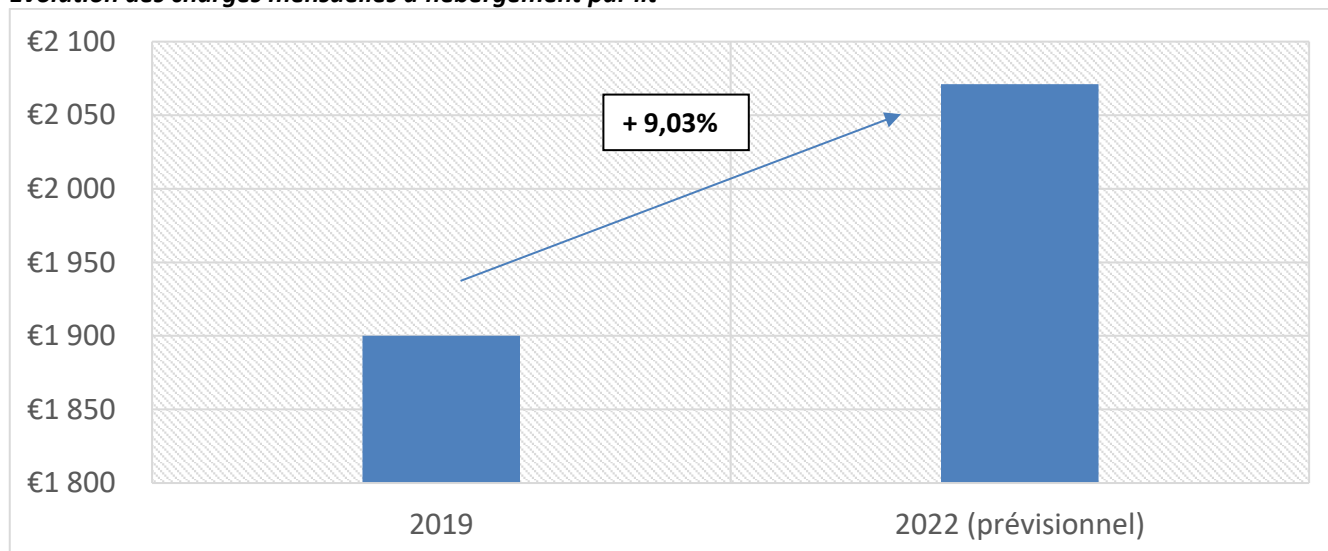
- Après une année d'inflation importante, les dépenses d'hébergements connaissent une progression inédite.

Les EHPAD relèvent d'une tarification dite « ternaire » avec trois sources de financement différentes destinées à couvrir des charges qui sont systématiquement réparties entre 3 « sections tarifaires » :

	Section « hébergement »	Section « soins »	Section « dépendance »
<b>Financeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les résidents (à travers le prix de journée) ;</li> <li>Les Conseils Départementaux (à travers l'aide sociale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Branche Autonomie (l'Etat)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les Conseils Départementaux ;</li> <li>Les résidents (ticket modérateur)</li> </ul>
<b>Dépenses émergeant à cette section</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble des « dépenses hôtelières » : Alimentation, fluides, électricité ;</li> <li>Personnel hôtelier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel soignant (IDE, 70% Aide-Soignant)</li> <li>Médicaments et dispositifs médicaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel soignant (30% Aide-Soignant, psychologue) ;</li> <li>Protections</li> </ul>

**Le contexte inflationniste actuel a donc des impacts différents d'une section tarifaire à l'autre.** Concernant principalement les postes de dépenses hôteliers (alimentation, fluide, électricité) l'inflation inédite de ces derniers mois représente pour les EHPAD : **une augmentation particulièrement importante des charges de la section hébergement.** Et ce, même en prenant compte les mesures d'amortissements des dépenses énergétiques : bouclier tarifaire (gaz) et amortisseur (électricité).

**Evolution des charges mensuelles d'hébergement par lit**



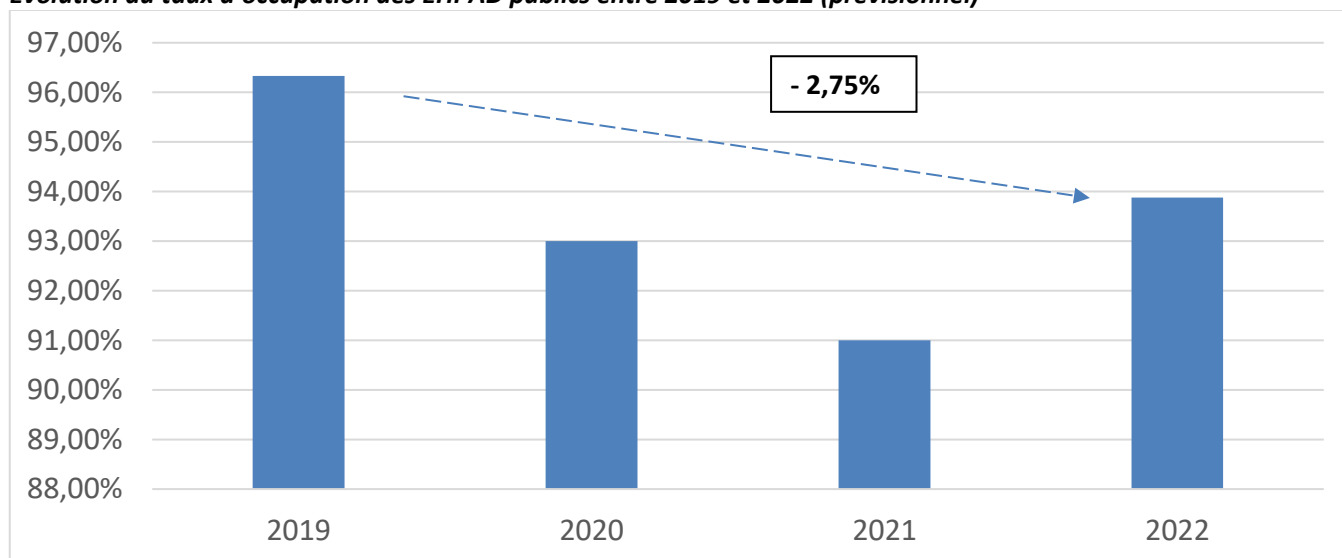
En trois ans, nous observons une évolution de **+ 9,03% des dépenses de la section hébergement**, très nettement supérieure à la progression des recettes sur la même période.

## 2. Une dynamique de recettes qui ne suit pas les dépenses réellement supportées par les établissements

La crise de la COVID puis l'émoi suscité par l'affaire Orpéa ont eu des impacts significatifs sur le taux d'occupation et la dynamique d'activité au sein des EHPAD. Pour certains établissements, il a fallu du temps pour reconstituer une file active comme l'avant crise. Des fermetures partielles de services pour raison de clusters COVID, ou de manque d'effectif ont également pu impacter l'activité des EHPAD en 2022.

**Globalement et par rapport au taux d'occupation constaté en 2019, la baisse d'activité est estimée à 2,75 %**

**Evolution du taux d'occupation des EHPAD publics entre 2019 et 2022 (prévisionnel)**



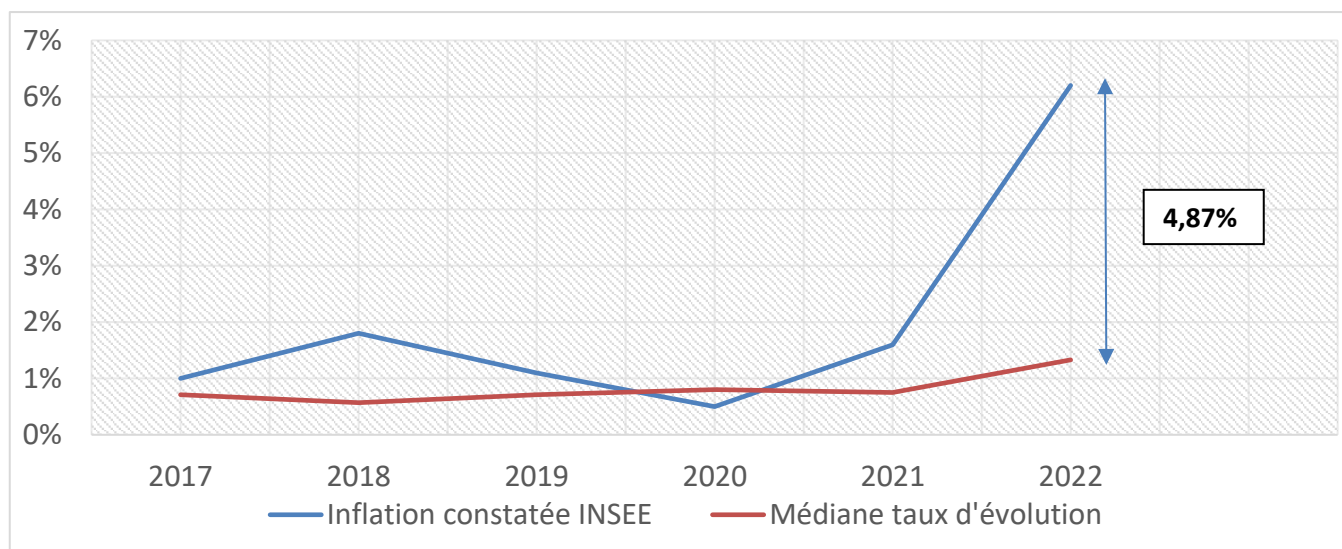
**C'est une baisse conjoncturelle que la démographie viendra corriger à court terme** mais il s'agit néanmoins d'une baisse de ressources qui menace l'équilibre budgétaire des EHPAD (bâti, pour rappel, sur des taux d'occupation supérieurs à 95 %).

A la différence des exercices 2020 et 2022, cette baisse n'est aujourd'hui plus compensée par les pouvoirs publics et représente, pour le seul exercice 2022, une absence de **136M€ de recettes pour les EHPAD publics**<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Relevant de la fonction publique hospitalière

A côté d'une baisse d'activité conjoncturelle, nous observons une déconnexion plus ancienne entre l'évolution des prix de journée hébergement (administrés par les conseils départementaux) et l'évolution réelle des prix (constatée par l'INSEE).

**Pour 2022, le taux moyen national d'évolution observé par les EHPAD répondants est de : 1,33% pour une inflation à 6,2%.** Le graphique ci-dessous illustre bien la totale désindexation entre le niveau des dépenses observées par les établissements (courbe bleue) et l'augmentation des tarifs (rouge).



Il est possible d'estimer le manque de recette que cet écart de 4,87% en 2022 représente pour les EHPAD publics<sup>3</sup>. En prenant un prix de journée moyen de 61€, **on peut chiffrer ce manque à gagner à 245M€.**

<sup>3</sup> *Idem supra*

### 3. Des revalorisations salariales incomplètes qui pèsent sur le budget des établissements

L'exercice 2022 est également caractérisé par de nombreuses et salutaires augmentations de salaire : revalorisation du point d'indice de 3,5% dans la fonction publique appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ; mise en place du second volet des accords Ségur etc.

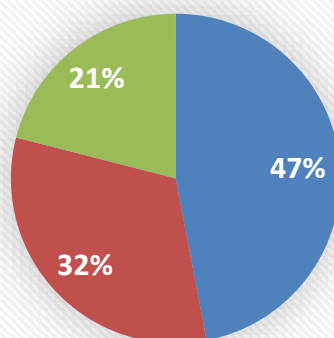
La branche Autonomie assure des compensations financières à travers divers mécanismes : revalorisation de la valeur du GMPS et enveloppes dédiées.

Néanmoins, ces mesures de compensation ne concernent que la section soins (secteur bleu), or le budget du personnel en EHPAD émerge sur les trois sections tarifaires.

La compensation des effets des mesures de revalorisations sur les sections hébergements et dépendance relève de la responsabilité des conseils départementaux et n'est pas assurée par les taux d'évolution des tarifs hébergement et dépendance arrêtés en début d'année.

Pour certains établissements, ces difficultés sur le financement de la revalorisation du point d'indice s'ajoutent à des situations de sous-financement d'autres mesures de revalorisation du Ségur de la santé (dont le CTI) qui doivent également faire l'objet d'une compensation lorsqu'elles sont objectivées.

#### Qui paye le personnel en EHPAD ?



■ Branche Autonomie - Etat   ■ Résidents   ■ Conseils Départementaux

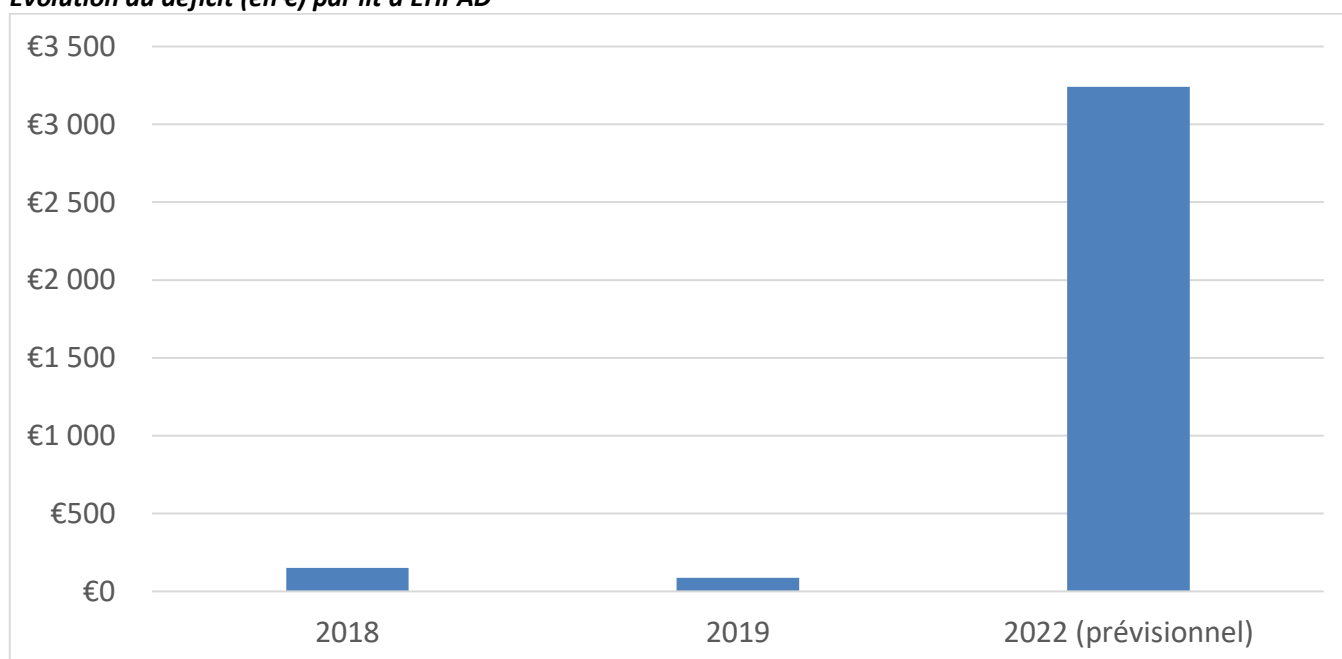
#### 4. Un niveau de déficit important

L'effet ciseau résultant d'une baisse des recettes et d'une augmentation des dépenses aboutit à une généralisation des situations de déficit pour les établissements.

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2022 (prévisionnel)</b>
Nombre d'EHPAD en situation de déficit (%)	47%	45%	85%

Au-delà d'une augmentation significative des situations déficitaires, c'est le **niveau de ce déficit global** (toutes sections tarifaires confondues) observé qui est important.

**Evolution du déficit (en €) par lit d'EHPAD**



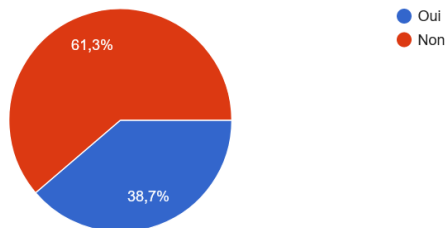
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2022 (prévisionnel)</b>
Déficit en (€) par lits	- 152,02 €	- 87,36 €	- 3.242,30 €
Déficit total (sur 320 répondants)	- 6.640.216 €	- 3.877.127 €	- 145.708.940 €

## 5. Des effets de court et long termes significatifs

La forte et rapide dégradation que connaissent les établissements a d'importantes conséquences :

- **Sur le court terme** : une tension sur la trésorerie des établissements

### ***Etablissements connaissant une difficulté de trésorerie en fin d'exercice 2022***



- **Sur le plus long terme** : une capacité d'investissement amoindrie. 90% des établissements répondant affirment que leur taux de CAF a baissé entre 2019 et